



Station Ascou-Pailhères

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET

D'UTILISATION DES FORFAITS

STATION ASCOU-PAILHERES

Syndicat Mixte des Stations de Sports et de Montagne de la Haute – Ariège

Régie des Stations de Sports et de Montagne de la Haute - Ariège

Station Ascou-Pailhères - 09110 ASCOU

N°Siret : 200 096 352 00014 - Code APE : 8413Z

Siège social : 13 Route Nationale 20 - 09250 LUZENAC

Tél : 05.61.64.28.86

contact@ascou-ski.com

GENERALITES

L'acquisition de Forfait (s) implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci - après dénommée le client), de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU), sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur du secteur concerné, pour les sociétés ayant leur siège social en France.

La délivrance de tout forfait à tarif particulier (offert, réduit...) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille, carte d'étudiant...en cours de validité) tel que défini par la Station d'Ascou.

Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat.

Le personnel de la billetterie ne pourra être tenue pour responsable du choix du client après l'achat du forfait.

1. Les forfaits :

a) Journée, demi-journée et séjour (de 2 à 6 jours)

Ces forfaits sont disponibles tout au long de la saison.

Les journées de ski sur ces forfaits sont datées et consécutives :

Valable du jour d'achat et pour la durée souhaitée (d'une 1/2 journée à 6 jours).

Les jours non skiés ne pourront être, ni remboursés, ni reportés.

b) Le forfait saison 1 station



Station Ascou-Pailhères

Les forfaits saisons vendus durant la saison, ou en amont pendant la période promo, sont valables :

Tous les jours durant la saison d'hiver sur la station.

c) Le forfait débutant

Les forfaits débutants donnent accès seulement aux remontées mécaniques suivantes : Bessadeil et Clairière ainsi que le Tapis couvert.

Ce forfait se décline à la demi-journée ou à la journée et donne accès au domaine skiable durant la période choisie dès le premier passage en borne.

D) LE FORFAIT TAPIS / LUGE

Les forfaits Tapis / Luge donnent accès seulement à la piste de luge et une piste verte. Ce forfait est obligatoire pour accéder à cet espace.

Ce forfait se décline en tarif unique et donne accès au domaine skiable durant la période choisie dès le premier passage en borne.

LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE FORFAIT

Les titres de transport sont délivrés sur le support suivant :

- **Keytix**: délivrés gratuitement, utilisés pour les forfaits journées, demi-journées, séjours (2 à 7 jours), zone débutant. Ces supports doivent être maniés avec précaution, les informations de validité étant enregistrées dessus.

- **Keycards** : Délivrés avec une caution de 3 € (qui vous sera rendue à la restitution) utilisés pour les forfaits à la saison. Ces supports doivent être maniés avec précaution, les informations de validité étant enregistrées dessus. Des frais supplémentaires de 10 € par support pourront être réclamés si ceux-ci sont endommagés ou perdus.

2- CONDITIONS D'EMISSION DES FORFAITS

TARIFS/ REDUCTIONS/ GRATUITES

Tous les principaux tarifs de ventes des forfaits sont affichés dans les points de ventes.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Les tarifs des forfaits sont affichés aux abords des caisses, ils sont également consultables

Les réductions ou gratuités sont accordées uniquement sur présentation d'un justificatif.

sur le site internet de la station www.ascou-ski.com

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

La détermination de l'âge à prendre en compte est fixée en fonction des catégories ci-dessous :



Station Ascou-Pailhères

- Moins de 5 ans** : sur présentation d'un justificatif
- Juniors 5 à 17 ans** : sur présentation d'un justificatif
- Etudiants max 29 ans**: sur présentation d'un justificatif de scolarité valide.
- Séniors 65 à 74** : ans sur présentation d'un justificatif
- Plus de 75 ans** : sur présentation d'un justificatif
- Tarif famille** : à partir de 4 personnes minimum sur la base de 2 juniors minimum et 2 adultes maximum, les forfaits doivent être de la même durée.

MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en euro :

- en Espèces
 - par Carte Bancaire (Visa, Eurocard, MasterCard)
 - par Chèques Vacances ou Coupons Sports en cours de validité émis par l'ANCV
 - par Chèque Bancaire sur un compte ouvert en France émis à l'ordre du Trésor Public (sous présentation d'une pièce d'identité)
- (Les chèques étrangers ne peuvent servir de mode de paiement)

Chaque émission de forfaits donne lieu à la remise d'un justificatif de vente (ticket de caisse), la remise du ticket de caisse n'est plus systématique. Le client désirant un ticket de caisse papier doit en faire la demande lors de son achat.

Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande/ réclamation.

b) Vente en ligne

Voir conditions particulières de vente à distance

3) REMBOURSEMENT DES FORFAITS

FORFAIT PARTIELLEMENT UTILISES OU NON UTILISES

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés ou partiellement utilisés, ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés, ni reportés.

En cas de maladie, accident ou tout autre cause personnelle à l'utilisateur, quel que soit sa durée de validité, aucun dédommagement ne sera proposé.

Au moment de la vente du Forfait une assurance couvrant les accidents sur pistes et rapatriement est systématiquement proposée aux usagers.

Remboursement des Forfaits de remontées mécaniques (Garanties ASSUR'GLISSE PYRENEES)

Forfaits 1 jour



Station Ascou-Pailhères

Il sera remboursé à l'assuré le forfait si l'accident intervient avant 14H ou durant la première moitié de durée de validité du titre de transport, sur justificatif d'une intervention effectuée par le service de secours de la station.

Pour les forfaits 2 jours ou plus,

Il sera remboursé à l'assuré le forfait de 2 jours ou plus, au prorata temporis, les journées assurées et non utilisées, à compter du lendemain de l'un des événements suivants :

- Accident sur le domaine skiable durant les heures d'ouvertures des remontées mécaniques (sur justificatif médical)
- En cas de rapatriement sanitaire d'un membre assuré de la famille au domicile ou en milieu hospitalier proche du domicile. Il sera remboursé à l'assuré (à concurrence de 1000 € par famille assurée et par sinistre), à compter du lendemain de la date de rapatriement les journées non utilisées aux membres assurés de la famille qui ont accompagné l'accidenté ou pour ce motif interrompu prématurément leur séjour (sur présentation de justificatifs).
- Retour anticipé de l'assuré à son domicile entraînant l'interruption de son séjour avant son terme suite à l'un des événements suivants :
 - Décès d'un ascendant ou descendant au 1^{er} degré
 - L'hospitalisation imprévue d'un enfant mineur
 - Des dommages matériels graves de sa résidence principale (cambriolage avec effraction, incendie, dégâts des eaux ou à un événement climatique, météorologique ou naturel à l'exclusion des catastrophes naturelles).
- Maladie grave avec une hospitalisation imprévue de l'assuré impliquant la cessation et l'interdiction de la pratique du ski jusqu'au terme du séjour.
- Garde d'un enfant accidenté ou malade pendant le séjour par un des parents.

Le remboursement des cours de ski sera possible uniquement si la durée du forfait remontées mécaniques assuré est identique.

PERTE, VOL DE FORFAITS

En cas de perte ou de vol, pour tout forfait (durée de 1 à 6 jours), uniquement sur demande à un des points de ventes d'Ascou et sur présentation d'un justificatif (ticket de caisse et identité du client), un duplicata pourra être envisagé . Le remplacement des forfaits, selon les conditions ci-dessous, sera facturé 10€ par forfait.

FERMETURE DU DOMAINE

Les conditions de dédommagement énoncées dans ce paragraphe ne pourront s'appliquer que pour les forfaits acquittés par les usagers aux tarifs publics tels qu'affichés dans les différents points de ventes.

Des lors que la Station d'Ascou aura anticipé l'éventuelle fermeture de tout ou partie de son domaine en appliquant un tarif réduit à ses points de ventes sur certains types de forfait, l'usager sera alors systématiquement informé par l'hôtesse de vente mais aussi par tout autre moyen d'affichage à proximité de ceux - ci.

Au vu de ces éléments, libre au client d'acquiescer ou non le forfait ; il ne pourra alors prétendre à aucun dédommagement pour quelques raisons que ce soient ; l'acte d'achat valant prise de connaissance des conditions et risques du jour.

Hormis ce cas particulier d'anticipation, les conditions de dédommagement en cas de fermeture de plus de 50 % du domaine seront les suivantes :



Station Ascou-Pailhères

Un avoir « journée » à utiliser ultérieurement pourra être proposé (validité Saison en cours)

4) INTERRUPTION DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques (Téléski, Télésiège et Tapis Luge) les titulaires d'un forfait payant en, cours de validité pourront se voir proposer un « dédommagement » (identique à la fermeture du domaine) uniquement en cas d'arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques d'Ascou supérieur à une journée.

L'interruption pour cause d'intempérie n'est pas suffisante pour donner lieu à quelque dédommagement.

5) CONTROLE DE FORFAITS

Le client doit être porteur de son forfait de façon visible durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique.

Les différentes catégories d'âges sont systématiquement contrôlées. Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les agents en charge de celui-ci ou du conducteur de la remontée.

L'absence de forfait de ski, l'usage d'un titre de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par le conducteur de la remontée feront l'objet d'une interdiction d'usage de la remontée mécanique.

6 - RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée au Syndicat Mixte des Stations de Sports et de Montagne de la Haute – Ariège - Régie des Stations de Sports et de Montagne de la Haute – Ariège - Station d'Ascou - dans un délai de 30 jours suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse suivante : 13 Route Nationale 20 - 09250 LUZENAC.

7 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par la Station d'Ascou pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires devaient être manquantes, la vente du forfait ne pourrait intervenir.

Certaines données (Adresse postale, e - mail, N° Tél.) pourront également être demandées aux Clients par la Station d'Ascou pour permettre l'envoi d'offres commerciales selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : Syndicat Mixte des Stations de Sports et de Montagne de la Haute – Ariège - Régie des Stations de Sports et de Montagne de la Haute – Ariège - Station d'Ascou - 13 Route Nationale 20 - 09250 LUZENAC.



Station Ascou-Pailhères

Responsable du traitement et finalité : Service Billetterie

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé

9 - TRADUCTION ET LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

La version française des présentes CGVU est la seule à faire foi.

Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en oeuvre, au droit français.

MEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du code de la consommation, en cas de survenance d'un différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou autre mode alternatif de règlement des litiges.

Le client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, 15 Avenue Carnot, 75 017 Paris) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'exploitant.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Les parties conviennent que ce contrat est soumis à la Loi Française.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Compétence judiciaire : en cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

SERVICE CLIENT

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le service client peut être contacté

Par Téléphone : 05.61.64.28.86

Via site internet : www.ascou-ski.com

Par mail : contact@ascou-ski.com

Par courrier :

Syndicat Mixte des Stations de Sports et de Montagne de la Haute – Ariège

Régie des Stations de Sports et de Montagne de la Haute – Ariège

Station ASCOU-PAILHERES (Service Billetterie)

13 Route Nationale 20 - 09250 LUZENAC



Station Ascou-Pailhères

CONDITIONS GENERALES LOCATION DE SKI ASCOU-PAILHERES

Article 1 :

Le locataire reconnaît que l'équipement de location lui a été remis par la location d'Ascou dans un bon état d'ensemble, conforme à ses besoins et à son niveau de pratique.

Article 2 :

Le réglage des fixations de ski de pistes est effectué conformément aux normes en vigueur sur les bases des données morphologiques et techniques données par le skieur.

Article 3 :

Le matériel reste toujours la propriété du loueur « Station d'Ascou » et le locataire s'engage à ne pas s'en dessaisir, à ne pas le vendre ou le sous - louer.

Dès la prise de possession du matériel et jusqu'à sa restitution, celui-ci se trouve sous la garde et la responsabilité exclusive du locataire.

Ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées sur celui-ci ne doivent être enlevées ou modifiées par le locataire.

Toute dégradation, autre que traces d'usures dues à une utilisation normale, donnera lieu au paiement des frais de remise en état.

En cas de perte, vol, casse ou dommages irréparables, le locataire devra rembourser le matériel selon la valeur à l'état neuf de celui - ci y compris le montant de la location et la perte d'exploitation.

Article 4 :

La durée de la location commence du jour de la prise de possession du matériel jusqu'au jour de la restitution.

Le règlement des locations peut être effectué au départ ou au retour du matériel.

Article 5 :

Une pièce d'identité sera exigée avant la remise du matériel loué. A défaut de présentation de ce document, la location ne pourra être effective.

Article 6 :

En cas de non - paiement de la location à l'échéance de celle-ci ou en cas de non restitution du matériel, des poursuites seront engagées contre le locataire. Des pénalités de retard seront appliquées pour règlement tardif, s'élevant à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

En application de la Loi 78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'information aux fichiers et aux libertés, le locataire bénéficie d'un droit permanent d'accès et de rectification des informations le concernant sur simple demande à la Station d'Ascou qui s'engage à ce que ces informations ne soient pas communiquées à des tiers.



Station Ascou-Pailhères

CONDITIONS GENERALES BOUTIQUE STATION ASCOU-PAILHERES

Article 1 :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les achats effectués directement au sein de la boutique de la station d' Ascou-Pailhères, en présence de l'acheteur et du vendeur « Ascou–Pailhères » et sont valables au moment où l'achat est effectivement réalisé.

Toutefois, les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au moment de la passation de l'achat.

Article 2 : Prix et caractéristiques des produits

La station d'Ascou présente dans sa boutique les produits qu'elle propose à la vente ainsi que leurs caractéristiques essentielles conformément à l'article L111-1 du code de la consommation.

Les prix des produits sont exprimés en Euro, toutes taxes comprises.

Article 3 : Paiement

Les produits sont payables lors de l'achat. Le paiement s'effectue uniquement par les moyens de paiement suivants :

Espèces, Carte Bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard), Chèque sur un compte ouvert en France à l'ordre du Trésor Public et ANCV/CS.

Article 4 : Retour/ Remboursement/ Casse

Il est expressément rappelé que l'acheteur ne dispose d'aucun droit de rétractation légal dans la mesure où son achat s'effectue en boutique et non à distance.

Tout dommage causé à un tiers involontairement doit être réparé ; en cas de casse d'un objet dans la boutique d'Ascou, la station d'Ascou est en droit de demander de rembourser les frais occasionnés.

Aucun achat de produit ne sera, ni repris, ni échangé, ni remboursé.

Article 5 : Propriété intellectuelle

La boutique d'Ascou et l'ensemble de son contenu, y compris les textes, marques, logos et graphismes sont la propriété de la Station d'Ascou ou de tiers lui ayant concédé un droit d'utilisation.

Cet ensemble est protégé par des droits de propriété intellectuelle conformément au code de la propriété intellectuelle. Toute modification, représentation ou reproduction



Station Ascou-Pailhères

intégrale ou partielle, pour un usage autre que privé est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable consentie par la Station d r'Ascou.

Article 6 : Garantie

L'acheteur bénéficie de la garantie contre les vices cachés, conformément aux dispositions des articles 1641 du Code Civil. Toute demande de dédommagement devra être faite obligatoirement par mail à : contact@ascou-ski.com dans un délai impératif de 30 jours maximum après la date d'achat du produit.

Conformément à l'article L- du code de la consommation, l'acheteur, consommateur, est informé de la possibilité qu'il a de recourir, en cas de litige, à un médiateur de la consommation ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Conformément aux dispositions de l'article R.156-1 du Code de la consommation, les clients ayant la qualité de consommateur ont la possibilité de saisir le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont ci – après mentionnées en vue de tenter d'aboutir à une issue amiable.

Centre de médiation MEDICYS-73 Boulevard de Clichy-75009 PARIS

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige en rapport direct ou indirect avec les présentes CGVU sera soumis, pour l'acheteur, consommateur, aux tribunaux français matériellement territorialement compétents en application de droit commun.



Station Ascou-Pailhères

Conditions générales de vente à distance

VENTE A DISTANCE DES FORFAITS

L'achat de forfait s'effectue par une commande en ligne en se connectant sur le site www.ascou-ski.com. Passer une commande auprès de la Station d'Ascou implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente et d'utilisation de la Station d'Ascou dont le client reconnaît avoir eu la lecture à la validation de sa commande. Ces conditions de vente pourront être modifiées par la Station d'Ascou sans préavis ; elles sont applicables à la date de la commande du client et sont accessibles à tout moment sur le site : www.ascou-ski.com

La liste des titres disponibles est présente sur le site internet de la station d'Ascou : www.ascou-ski.com

La vente en ligne permet au client :

L'achat d'un forfait journée décliné sous diverses catégories de clientèles (Adulte, Junior, Etudiant, Sénior).

L'achat d'un forfait 6 jours décliné sous diverses catégories de clientèles (Adulte, Junior, Etudiant, Sénior)

L'achat d'un forfait saison (Prévente, Tarif plein) décliné sous diverses catégories de clientèles (Adulte, Junior, Etudiant, Sénior).

COMMANDE-FORMATION DU CONTRAT

L'achat du forfait ne pourra en aucun cas se faire le jour de la sortie.

Le client sélectionne « Réserver » sur le site en renseignant la date et les produits qu'il désire commander en cliquant sur les cases prévues à cet effet afin de remplir son panier électronique.

La liste des produits commandés s'affiche ensuite avec le montant Total TTC de la commande, le client doit « Passer sa commande ». Il doit alors s'identifier ou créer un compte, accepter en cochant la case « J'accepte de recevoir des informations et offres promotionnelles de la destination Ariège Pyrénées et des prestations que je vais réserver » et valide ses coordonnées. Pour valider sa réservation et finaliser le paiement, il doit au préalable accepter les conditions générales de vente en cochant la case prévue à cet effet.

Après avoir reçu l'autorisation de paiement, une confirmation de commande (e-ticket) comme justificatif d'achat sera adressée au client par e-mail.

Cette même confirmation de commande sera reçue par la Station d'Ascou pour son traitement.

Cet e-ticket sera à présenter à la Billetterie de la Station d'Ascou où lui sera remis le forfait du jour (présentation obligatoire d'une pièce d'identité) et où un contrôle pourra être effectué par ce même service.

A tout moment, le client a accès à sa commande dans son compte onglet « Commande »



Station Ascou-Pailhères

TARIFS/MODALITES

Le prix des prestations de la vente en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en Euro ; les tarifs sont consultables sur www.ascou-ski.com . Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

FERMETURE DU DOMAINE

Les conditions de dédommagement énoncées dans ce paragraphe ne pourront s'appliquer que pour les forfaits acquittés par les usagers aux tarifs publics tels qu'affichés dans les différents points de ventes dès lors que la Station d'Ascou aura anticipé l'éventuelle fermeture de tout ou partie de son domaine en appliquant un tarif réduit à ses points de ventes sur certains types de forfait, l'usager sera alors systématiquement informé par l'hôtesse de vente mais aussi par tout autre moyen d'affichage à proximité de ceux - ci. Au vu de ces éléments, libre au client d'acquiescer ou non le forfait ; il ne pourra alors prétendre à aucun dédommagement pour quelques raisons que ce soient ; l'acte d'achat valant prise de connaissance des conditions et risques du jour.

Hormis ce cas particulier d'anticipation, les conditions de dédommagement en cas de fermeture de plus de 50 % du domaine seront les suivantes :

Un avoir à utiliser ultérieurement pourra être proposé (validité Saison en cours)

PAIEMENT SECURISES

Le paiement sécurisé par carte bancaire est effectué par l'application PAYFIP. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat pour les achats de titres. A aucun moment, la Station d'Ascou n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. Les paiements sont effectués par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard)

RESPONSABILITES ET GARANTIES

La Station d'Ascou ne sera tenue que d'une obligation de moyen pour toutes les étapes d'accès de la vente en ligne. La responsabilité de la Station d'Ascou et la SMSSMHA ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence du virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence en cas de force majeure.

MODE PREUVE

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi N °2000-230 du 13 Mars 2000 ainsi que l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécanique ou accès aux pistes.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toute information relative à la validité du titre de transport et informations relatives et inscrites sur le support. Ces dernières n'ont aucune valeur contractuelle.

30/11/23
**SYNDICAT MIXTE
DES STATIONS DE SPORTS
ET DE MONTAGNE
DE LA HAUTE ARIEGE**